

République Française

Département de l'Ariège

*Commune de
Ferrières sur Ariège*

Convocation du Conseil Municipal

j'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu le :

Mercredi 2 mai 2018, à 18h00
Salle du Conseil Municipal

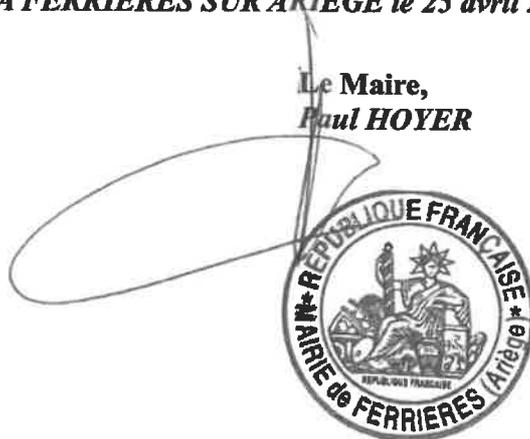
Ordre du Jour :

- Budget primitif 2018, régulations comptables,
- Attribution des subventions,
- Avenant au marché de maîtrise d'œuvre, travaux de requalification du centre bourg,
- Durée de l'amortissement de l'ensemble des emprunts contractés auprès du SDE09,
- Première modification du PLU,
- Questions diverses.

Veillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

A FERRIERES SUR ARIEGE le 25 avril 2018

**Le Maire,
Paul HOYER**



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix huit et le deux mai à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : PAULY Jean-Paul.

Date de la convocation : le 25 avril 2018.

OBJET :
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2018/20 DU 29 MARS 2018
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018
DU BUDGET GENERAL

Le conseil municipal, de Madame Martine DOUMENC, Adjointe déléguée aux finances, Adjoint délégué aux finances,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'instruction comptable et budgétaire M. 14,
- La loi N°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Le décret du 20 février 1997, relatif à la procédure des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),
- La circulaire NOR/INT/B/89/00071C du 22 février 1989, relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales,
- La circulaire interministérielle NOR/INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992, relative aux contrats de couverture du risque de taux d'intérêt offerts aux collectivités locales et aux établissements publics locaux,
- Qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'année. 2018,
- Qu'il y a lieu d'adopter les autorisations de programme et les crédits de paiements pour 2018,
- Qu'il est nécessaire d'arrêter le tableau des effectifs au 1er janvier 2018,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

ARRETE le budget primitif de la commune de Ferrières-sur-Ariège pour l'exercice 2018 comme suit :

REÇU LE :
15 MAI 2018
PREFECTURE FOIX

FONCTIONNEMENT RECETTES				
Comptes	Intitulés	Budget 17	Réalisé	Budget 18
6419	Remboursement sur Rémunérations	10 000,00 €	12 628,62 €	10 000,00 €
6459	Remboursement sur charge de SECU	0,00 €	0,00 €	0,00 €
013	Atténuation de charges	10 000,00 €	12 628,62 €	10 000,00 €
70311	Concessions cimetières		210,00 €	0,00 €
70323	Concessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70323	Redevance d'occupation du DP	1 600,00 €	2 949,02 €	2 000,00 €
70878	Travaux réalisés pour ext (SIVE)	2 500,00 €	7 775,00 €	5 000,00 €
70	Produits des services	4 100,00 €	10 934,02 €	7 000,00 €
73111	Contributions Directes	414 581,00 €	413 193,00 €	415 000,00 €
73211	Compensation TP Com Agglo	181 579,00 €	184 103,00 €	180 000,00 €
73223	Fond National de Perequation		11 317,00 €	10 000,00 €
7343	Taxes sur Pylônes	2 150,00 €	2 318,00 €	2 150,00 €
7381	Taxes Additionnelle Droit de Mutation	8 500,00 €	10 907,20 €	8 000,00 €
73	Impôts et taxes	606 810,00 €	621 838,20 €	615 150,00 €
7411	DGF Dotation Forfaitaire	38 000,00 €	32 663,00 €	23 335,00 €
74121	DGF Dotation de Solidarité Rurale	12 500,00 €	13 592,00 €	13 000,00 €
74712	Emploi avenir		7 771,40 €	13 300,00 €
74718	Autres participation État (élections)	150,00 €	422,52 €	0,00 €
74751	Participation Com Agglo	20 000,00 €	20 482,00 €	20 000,00 €
748314	FNCTP	800,00 €	271,00 €	200,00 €
74834	Compensation TF	1 000,00 €	685,00 €	500,00 €
74835	Compensation TH	5 000,00 €	7 277,00 €	5 000,00 €
7484	Dotation de recensement population	0,00 €	1 621,00 €	0,00 €
7488	Fond amorçage rythmes scolaires	0,00 €	7 200,00 €	0,00 €
74	Dotations et participations	77 450,00 €	91 984,92 €	75 335,00 €
752	Locations	50 000,00 €	41 911,12 €	40 000,00 €
758	Produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00 €	41 911,12 €	40 000,00 €
768	Produits Financiers	0,00 €	1,91 €	0,00 €
76	Produits Financiers	0,00 €	1,91 €	0,00 €
7718	Recouvrement sur créance en non-valeur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7713	Dons	20,00 €	20,00 €	0,00 €
775	Produit des cessions terrains	0,00 €	100,00 €	0,00 €
7788	Autres Produits Exceptionnels	0,00 €	1 790,95 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	20,00 €	1 910,95 €	0,00 €
7817	Reprise de provisions	9 600,00 €	0,00 €	0,00 €
78	Reprises sur amortis et provisions	9 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		757 980,00 €	781 209,74 €	747 485,00 €
722	Travaux en Régie	50 000,00 €	31 251,47 €	50 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	50 000,00 €	31 251,47 €	50 000,00 €
002	Excédent Fonctionnement Reporté	396 588,00 €	0,00 €	422 311,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		446 588,00 €	31 251,47 €	472 311,00 €
TOTAL SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 204 568,00 €	812 461,21 €	1 219 796,00 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Comptes	Intitulés	Budget 17	Réalisé	Budget 18
60611	Eau & Assainissement	5 000,00 €	2 600,67 €	5 000,00 €
60612	Gaz & Electricité	34 000,00 €	34 516,52 €	35 000,00 €
60622	Carburants	6 000,00 €	4 867,14 €	6 000,00 €
60623	Alimentation	1 500,00 €	1 180,00 €	1 500,00 €
60631	Fournitures Entretien	1 100,00 €	864,33 €	1 100,00 €
60632	Fournitures Petit Équipement	9 000,00 €	12 217,57 €	25 000,00 €
60633	Fournitures de Voirie	8 000,00 €	3 283,62 €	5 000,00 €
60636	Vêtements de Travail	1 000,00 €	1 363,45 €	1 000,00 €
6064	Fournitures Administratives	1 500,00 €	1 931,83 €	2 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures		32,80 €	0,00 €
6135	location mobilières		348,46 €	0,00 €
61521	Entretien Terrains	1 500,00 €	60,50 €	1 500,00 €
615221	Entretien Bâtiments publics	3 000,00 €	1 689,40 €	3 000,00 €
615228	Entretien autres Bâtiments		140,55 €	0,00 €
615231	Entretien Voies	4 000,00 €	991,43 €	4 000,00 €
615232	Entretien Réseaux		299,83 €	0,00 €
61551	Entretien Matériel Roulant	7 000,00 €	3 672,08 €	5 000,00 €
61558	Entretien et réparation sur biens mobiliers	1 000,00 €	126,79 €	1 000,00 €
6156	Maintenance	15 000,00 €	14 947,56 €	17 000,00 €
6161	Assurances	5 500,00 €	7 295,82 €	8 000,00 €
617	Études recherches (diagnostic amiante)	0,00 €	132,00 €	500,00 €
6182	Documentation	1 500,00 €	2 048,34 €	2 000,00 €
6184	Versement à Organismes Formation	1 500,00 €	750,00 €	3 000,00 €
6225	Indemnités Comptable	1 000,00 €	460,52 €	600,00 €
6226	Honoraires	600,00 €	150,00 €	600,00 €
6227	Frais d'Actes & de Contentieux	3 000,00 €	133,77 €	3 000,00 €
6231	Annonces & Insertions	500,00 €	0,00 €	500,00 €
6232	Fêtes & Cérémonies	6 000,00 €	5 592,65 €	7 000,00 €
6237	Publications	1 000,00 €	264,00 €	1 000,00 €
6238	Frais impression reproduction	150,00 €	6,84 €	150,00 €
6247	Transports Collectifs	0,00 €	252,00 €	0,00 €
6261	Frais d'Affranchissement	1 100,00 €	568,70 €	1 000,00 €
6262	Frais de Télécommunications	5 000,00 €	2 814,49 €	4 000,00 €
627	Frais de dossier emprunt projet Bernet	600,00 €	0,00 €	600,00 €
6288	Divers Services	6 000,00 €	7 041,80 €	6 000,00 €
63512	Taxes Foncières	7 000,00 €	5 774,00 €	7 000,00 €
011	Charges de fonctionnement courantes	139 050,00 €	118 419,46 €	158 050,00 €
6218	Service remplacement	40 000,00 €	48 594,50 €	10 000,00 €
6332	Cotisation au FNAL	2 000,00 €	124,62 €	1 000,00 €
6336	Cotisation CDG et CNFPT	5 000,00 €	2 457,66 €	5 000,00 €
6338	Autres Taxes sur Rémunérations (URSSAF)	1 500,00 €	374,22 €	1 500,00 €
6411	Personnel Titulaire	186 300,00 €	137 281,19 €	193 000,00 €
6413	Personnel non Titulaire	22 000,00 €	9 052,88 €	11 000,00 €
64162	Emploi d'avenir	0,00 €	8 959,38 €	20 000,00 €
6451	URSSAF	30 000,00 €	20 686,80 €	45 000,00 €
6453	Caisses de Retraites	43 000,00 €	37 384,96 €	45 000,00 €
6454	ASSEDIC	2 000,00 €	1 156,36 €	2 000,00 €
6455	Assurances Personnel	13 000,00 €	8 938,02 €	12 000,00 €
6456	FNCSF	2 500,00 €	894,00 €	1 500,00 €
6474	œuvres sociales	1 700,00 €	1 410,15 €	2 000,00 €
6475	Médecine du Travail	1 000,00 €	628,46 €	1 000,00 €
012	Charges de personnel	350 000,00 €	277 943,20 €	350 000,00 €
014 / 73925	Reversement au FN Péréquation	12 000,00 €	618,00 €	1 000,00 €
6531	Indemnités Maire & Adjointes	34 000,00 €	29 412,12 €	34 000,00 €
6532	Frais de mission des élus	500,00 €	43,50 €	500,00 €
6533	Cotisations Retraite Maire & Adjointes	2 000,00 €	1 247,85 €	2 000,00 €
6535	DIF Élus	400,00 €	296,00 €	400,00 €
65541	Comp charges territoriales(SIVE PNR ALAE)	0,00 €	153 237,74 €	170 000,00 €
6552	Département FUH	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
65548	Contributions SIVE SDE09 SCOT PNR	170 000,00 €	0,00 €	0,00 €
6574	Subvention aux Associations	14 000,00 €	16 150,00 €	17 000,00 €
658	charges gestion courante (arrondis de TVA)	1,00 €	330,60 €	100,00 €
65	Autres charges de gestion courante	223 901,00 €	200 717,81 €	224 000,00 €
66111	Intérêts Emprunts (projet Bernet)	15 500,00 €	0,00 €	7 600,00 €
66111	Intérêts Emprunts (SDE09)	904,00 €	895,82 €	800,00 €
6615	Prêt relais	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
66	Charges Financières	16 404,00 €	895,82 €	9 400,00 €
6713	Secours d'urgence	1 000,00 €	148,46 €	1 000,00 €
6714	Bons achat scolaires	510,00 €	0,00 €	700,00 €
6718	Franchise Assurance	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
673	Titres Annulés	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	3,00 €	0,00 €	100,00 €
67	Charges Exceptionnelles	3 513,00 €	148,46 €	3 800,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		744 868,00 €	598 742,75 €	746 250,00 €
023	Virement à la Section d'investissement	459 700,00 €	0,00 €	432 619,00 €
675	Valeurs comptables des immo cédées	0,00 €	52,00 €	0,00 €
6761	Différence sur réalisations trans.en invest	0,00 €	48,00 €	0,00 €
6811	Amortissement emprunt SDE09	0,00 €	0,00 €	26 927,00 €
6811	Amortissement sub SIVE	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €
042	Opération d'ordre	0,00 €	100,00 €	40 927,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		459 700,00 €	100,00 €	473 546,00 €
TOTAL SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 204 568,00 €	598 842,75 €	1 219 796,00 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2017 : 213 618,46 €
 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2016 : 396 588,49 €
 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT TOTAL : 610 206,95 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2017 : 70 397,23 €
 DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2016 : -89 627,59€
 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT : -19 230,36 €

SOLDE DES RESTES A REALISER 2017 : 168 665 €
 1068 BESOIN DE FINANCEMENT : 187 895,36 €
 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE EN 2018: 187 895,36 €
 DEFICIT D'INVESTISSEMENT A REPORTER AU 001 : 19 230,36 €
 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER AU 002 : 422 311,59 €

INVESTISSEMENT RECETTES				
Comptes	Intitulés	Budget 17	Réalisé	Budget 18
10222	FCTVA	65 888,00 €	62 047,82 €	20 000,00 €
10226	Taxe d'Aménagement	1 892,00 €	1 594,47 €	1 500,00 €
1068	Besoin de financement	202 756,00 €	202 756,59 €	187 895,00 €
10	Dotations fonds divers et réserves	270 536,00 €	266 398,88 €	209 395,00 €
1322	Région 2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1322	Région 2017 locaux médicaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1323	Département 2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1323	FDAL 2018 (total pour tous les projets)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1323	Département 2017	0,00 €	0,00 €	79 120,00 €
1341	DETR 2017	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
1341	DETR 2018 (total pour tous les projets)	302 100,00 €	5 056,00 €	60 000,00 €
13	Subventions	302 100,00 €	5 056,00 €	289 120,00 €
1641	Emprunt projet le Bernet	900 000,00 €	0,00 €	756 732,00 €
16441	ligne de trésorerie/prêt relais	0,00 €	0,00 €	125 000,00 €
1641	Emprunt SDE09	5 500,00 €		0,00 €
165	Cautions	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	906 500,00 €	0,00 €	882 732,00 €
024	Produit des cessions	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 479 636,00 €	271 454,88 €	1 381 247,00 €
021	Virement de la Section de Fonctionnement	459 700,00 €	0,00 €	432 619,00 €
192	Plus ou moins-values des cessions immo	0,00 €	48,00 €	0,00 €
2111	Vente terrains	0,00 €	52,00 €	0,00 €
28041582	Amortissement subvention SIVE	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €
28041582	Amortissement emprunt SDE09	0,00 €	0,00 €	26 927,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	100,00 €	40 927,00 €
168758	Emprunts SDE09	26 927,00 €	26 926,51 €	0,00 €
2031	Réintégration frais étude PAVE	8 748,00 €	8 748,80 €	0,00 €
2033	Réintégration frais insertion PLU	2 064,00 €	2 063,05 €	0,00 €
2033	Réintégration frais insertion 2017	0,00 €	0,00 €	1 907,00 €
041	Opérations patrimoniales	37 739,00 €	37 738,36 €	1 907,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		37 739,00 €	37 838,36 €	42 834,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 977 075,00 €	309 293,24 €	1 856 700,00 €

Comptes	Intitulés	Budget 2017	Réalisé	Budget 2018
001	Déficit d'investissement. reporté	89 628,00 €	0,00 €	19 231,00 €
1641	Remboursement Capital Emprunt projet Bernet	38 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
1641	ligne de trésorerie/ prêt relais	0,00 €	0,00 €	42 000,00 €
165	Cautions	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
168758	Remboursement Capital Emprunt SDE09	3 557,00 €	2 922,39 €	3 120,00 €
016	Remboursement d'emprunts	42 557,00 €	2 922,39 €	66 120,00 €
2041	Subvention d'équipement au SIVE	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
020	Imprévus	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
11	Embellissement	35 000,00 €	14 425,98 €	56 000,00 €
12	Acquisitions	14 134,00 €	6 138,25 €	67 442,00 €
13	Travaux de Bâtiments	60 000,00 €	38 662,29 €	50 000,00 €
14	Voies Murs Réseaux	10 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
17	Voirie Rives Faïtes	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
22	Extension Garage Municipal	1 000,00 €	141,85 €	5 000,00 €
28	Aménagements Extérieurs Maison Assos	1 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
29	Aménagement RD8	18 938,00 €	7 399,49 €	8 000,00 €
36	Urbanisme : réalisation du PLU	4 557,00 €	10 014,67 €	8 000,00 €
37	Création d'un site Internet	1 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
38	Projet d'aménagement cœur de village	1 554 522,00 €	55 976,46 €	1 400 000,00 €
42	Col de la Perche 2016	22 000,00 €	20 224,80 €	0,00 €
43	Aménagement du cimetière	15 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €
44	Col de la Perche 2017	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
45	Col de la Perche 2018	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
46	Goudronnage 2018	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL OPERATIONS		1 758 151,00 €	152 983,79 €	1 700 442,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 909 336,00 €	169 906,18 €	1 804 793,00 €
040	2313 TER Bâtiments	25 000,00 €	18 608,48 €	30 000,00 €
040	2315 TER Voies	25 000,00 €	12 642,99 €	20 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	50 000,00 €	31 251,47 €	50 000,00 €
202	Réintégration frais insertion PLU	2 064,00 €	2 063,05 €	0,00 €
2151	Réintégration doc PAVE	8 748,00 €	8 748,80 €	0,00 €
2313	Réintégration frais d'insertion 2017	0,00 €	0,00 €	1 907,00 €
201582	Stock emprunt SDE09 constaté	26 927,00 €	26 926,51 €	0,00 €
041	2151 Opérations patrimoniales	37 739,00 €	37 738,36 €	1 907,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		87 739,00 €	68 989,83 €	51 907,00 €
TOTAL SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 997 075,00 €	238 896,01 €	1 856 700,00 €

ADOpte les autorisations de programme et les crédits de paiement proposés dans la présente délibération pour l'année 2018,

CONSIDERE qu'en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal fixe les limites dans lesquelles le maire exerce les délégations que le conseil lui a confiées en matière de droit à caractère non fiscal et d'emprunts, et précise que :

- Le maire procède à la révision périodique des tarifs existants, ainsi qu'à la détermination des tarifs à caractère temporaire ou ponctuel, à la fixation de droits complémentaires aux tarifs existants. Le conseil municipal demeure seul compétent pour créer de nouvelles grilles tarifaires permanentes.

Cette délégation s'exerce dans cette limite jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant.

- Dans la limite de ces montants, le maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court ou long terme, à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

- Le maire est autorisé à effectuer, dans le cadre de la gestion de la dette, les opérations de restructuration par la signature d'avenants à des contrats existants (avec ou sans mouvement de fonds) ou par le remboursement anticipé d'emprunts et leur refinancement.

PRECISE que le niveau d'endettement de la commune sera de 77,94 € (soixante dix sept Euros et quatre vingt quatorze centimes) par habitant en 2018.

ARRETE le tableau des effectifs du personnel communal figurant en annexe du budget primitif pour 2018 et autorise le maire à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir aux emplois municipaux et à pourvoir par recrutement contractuel.

AUTORISE, pour l'exécution du présent budget et jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, Monsieur le maire à signer toute convention ayant pour objet des recettes, qui ne crée par elle-même aucune charge nouvelle pour la commune.

PREVOIT, comme l'oblige l'instruction comptable et budgétaire M.14, la constitution d'une provision budgétaire relative à un contentieux pour un montant total de 3 000 € (trois mille Euros), dont le détail est joint aux annexes du budget primitif 2018.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: 14 MAI 2018

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : 14 MAI 2018

REÇU LE :
15 MAI 2018
PREFECTURE FOIX

Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix huit et le deux mai à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : PAULY Jean-Paul.

Date de la convocation : le 25 avril 2018.

OBJET :
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'ACCA de Ferrières-sur-Ariège (Association Communale de Chasse Agrée) a formulé auprès de la Mairie une demande de subvention d'un montant de 250 € (deux cent cinquante euros).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention municipale d'un montant de 250 € (deux cent cinquante euros) à l'ACCA de Ferrières-sur-Ariège.

RAPPELLE dans le tableau ci-dessous les montants des subventions attribuées en 2018 :

ASSOCIATIONS	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018
RESTAURANT DU CŒUR	600,00 €	600,00 €
ACCA FERRIERES	250,00 €	250,00 €
CLUB DE TENNIS FERRIEROIS	400,00 €	0,00 €
COMITE DES FÊTES	8 000,00 €	8 000,00 €
ASSOCIATION CULTURELLE FERRIEROISE	6 000,00 €	6 500,00 €
INFORMATIONS ADDICTIONS	150,00 €	0,00 €
UNION DES PARACHUTISTES	100,00 €	150,00 €
ASS. STPM BOXE	250,00 €	0,00 €
LA MAISON DES LYCEENS L.P JEAN DURROUX PROJET CARITATIF	0,00 €	300,00 €
LES AMIS DU CAPITOLE	300,00 €	300,00 €
RAMBAIL EN BARGUILLIERE	100,00 €	0,00 €
RESTE	0,00 €	900,00 €
TOTAL	16 150,00 €	17 000,00 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: 14 MAI 2018

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le: 14 MAI 2018

REÇU LE :

17 MAI 2018

PREFECTURE FOIX



Le Maire,
Paul HOYER

Département de l'Ariège
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix huit et le deux mai à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : PAULY Jean-Paul.

Date de la convocation : le 25 avril 2018.

OBJET :
**AVENANT N°1 MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE PROJET DE
REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLAGE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le cabinet ARCHITECTURE ET PAYSAGE désigné maître d'œuvre, par délibération n°2016/35 du 6 juin 2016, du projet de requalification du cœur de village, propose la signature d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

Cet avenant a pour objet de prendre en compte l'aménagement intérieur (second œuvre) de certains locaux professionnels (bistrot de pays, salon de coiffure, maison d'assistantes maternelles).

Le montant global initial du contrat sans la prise en charge de la maîtrise d'œuvre sur les aménagements de second œuvre était de 60 295,88€ H.T (soixante mille deux cent quatre vingt quinze euros et quatre vingt huit centimes hors taxes) pour un montant de travaux estimé de 784 845 € H.T (sept cent quatre vingt quatre huit cent quarante cinq euros hors taxes).

Le montant global des travaux avec les aménagements de second œuvre de la tranche ferme est de 900 000€ H.T (neuf cents mille euros hors taxes), le montant des travaux de la tranche conditionnelle (boxes 6 à 9) reste inchangée mais est restreinte à la mission APD PC (Avant Projet Détaillé Permis de Construire). Le nouveau montant de la maîtrise d'œuvre comprenant les aménagements de second œuvre s'élève à 85 656,05€ H.T (quatre vingt cinq mille six cent cinquante six euros et cinq centimes hors taxes).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 à la maîtrise d'œuvre pour un montant de 85 656,05€ H.T (quatre vingt cinq mille six cent cinquante six euros et cinq centimes hors taxes),

AUTORISE, Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: - 2 MAI 2013

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le: - 2 MAI 2013

REÇU LE :

18 JUIN 2018

PREFECTURE FOIX



Le Maire,
Paul HOYER

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

18 JUIN 2018

PREFECTURE FOIX

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix huit et le deux mai à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : PAULY Jean-Paul.

Date de la convocation : le 25 avril 2018.

OBJET :
REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLAGE
PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DE LOCAUX
PROFESSIONNELS PAR L'OPH / LE TOIT POUR TOUS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux du projet de requalification du cœur de village sont engagés pour les premières et deuxième tranches uniquement et que la troisième et dernière tranche du projet est restée en suspens.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition de l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège / Le Toit pour Tous, pour la réalisation dans l'espace couvert par la troisième tranche, d'une dizaine de logements HLM neufs et de locaux professionnels en rez-de-chaussée (sur une surface d'environ 150 mètres carrés).

Monsieur le Maire précise que ce projet est conditionné par la participation financière de la commune sous la forme d'une subvention de 6 000€ (six mille euros) versée par logement à l'OPH, dont le paiement pourra être étalé sur quatre années. Dans le cas de Ferrières-sur-Ariège, la subvention sera minorée de la valeur du foncier apporté par la commune à titre gracieux à l'OPH et qui est estimée à ce jour à 45 000 € (quarante cinq mille euros).

La participation de la commune pour la réalisation de 10 logements HLM neufs sera donc de :

$$10 \text{ logements} \times 6\,000\text{€} = 60\,000\text{€} - 45\,000\text{€} = 15\,000\text{€} \text{ (quinze mille euros)}$$

Monsieur le Maire précise que la production d'un logement HLM neuf, suivant sa typologie, génère un produit fiscal qui permet à la collectivité de récupérer au bout de six à sept ans l'aide de 6 000 € (six mille euros) apportée à l'OPH.

L'OPH assurera la maîtrise d'ouvrage de la construction des logements et des locaux professionnels.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DONNE son accord de principe à l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège pour le versement de la participation de la commune d'un montant estimé à 15 000 € (quinze mille euros),

AUTORISE la cession d'une partie du terrain cadastré AB 170 à l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège, dont la surface et le montant exacts seront définis ultérieurement,

AUTORISE, Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte le: 24 MAI 2018

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le: 24 MAI 2018


Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix huit et le deux mai à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : PAULY Jean-Paul.

Date de la convocation : le 25 avril 2018.

OBJET :
TRAVAUX DE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU CŒUR DE VILLAGE PAR LE SDE09

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de raccordement électrique du cœur de bourg comprenant une halle et des locaux professionnels doivent être réalisés.

Ces travaux relèvent du SDE 09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Le montant estimé des travaux a été transmis par le SDE 09 à la commune et s'élève à 12 200€ H.T (douze mille deux cents euros hors taxes).

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune va bénéficier, pour ces travaux, de participation et de subventions couvrant l'intégralité du montant des travaux, à savoir :

- d'une PCT (Participation Couverte par le Tarif) d'un montant de 4 880€ H.T (quatre mille huit cent quatre vingt euros hors taxes),
- d'une subvention du Conseil Départemental d'un montant de 3 660€ H.T (trois mille six cent soixante euros hors taxes),
- d'une subvention du SDE 09 d'un montant de 3 660 € H.T (trois mille six cent soixante euros hors taxes).

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE et demande au SDE 09 la réalisation des travaux de raccordement électriques du cœur de village comprenant une halle couverte et des locaux professionnels,

AUTORISE, Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

30 MAI 2018

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

30 MAI 2018

REÇU LE :
- 4 JUIN 2018
PREFECTURE FOIX



Le Maire,
Paul HOYER

Département de l'Ariège
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**
09000

REÇU LE :

18 JUIN 2018

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

PREFECTURE FOIX

L'an deux mil dix huit et le deux mai à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : PAULY Jean-Paul.

Date de la convocation : le 25 avril 2018.

OBJET :**PARTICIPATION À L'EMPRUNT DU PROGRAMME D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – MONTANT ET DURÉE DE L'EMPRUNT CONFORMÉMENT A L'ÉCHÉANCIER FOURNI PAR LE SDE09**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un certain nombre d'emprunts ont été contractés via le SDE 09 pour financer des travaux d'éclairage public depuis plusieurs années pour des durées de 15 ans et à des taux différents.

A la demande de Madame la Trésorière du Pays de Foix, l'intégralité des montants restant dus ont été constatés au budget 2017 par écriture d'ordre pour une somme de 26 926.51 € (vingt-six mille neuf cent vingt-six euros et cinquante et un centimes).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'amortir ces emprunts sur leur montant global soit en plusieurs années, soit en une seule fois. Monsieur le Maire propose de réaliser cet amortissement sur le budget 2018 pour l'intégralité de la somme restant due.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 pour les communes.

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal accordée au Maire en date du 28 mars 2014.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire d'amortir ces emprunts sur le budget 2018 pour l'intégralité de la somme restant due, soit 26 926.51 € (vingt-six mille neuf cent vingt-six euros et cinquante et un centimes).

AUTORISE, Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: 14 JUIN 2018

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le: 14 JUIN 2018


Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

18 JUIN 2018

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal PREFECTURE FOIX

L'an deux mil dix huit et le deux mai à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : PAULY Jean-Paul.

Date de la convocation : le 25 avril 2018.

OBJET :
AIDE D'URGENCE – ÉVELINE PAGES

Monsieur Jean-Luc BERNARD, Adjoint aux Affaires Sociales explique au Conseil Municipal que Madame Éveline PAGES domiciliée à Ferrières-sur-Ariège sollicite une aide d'urgence au vu de sa situation sociale et médicale.

Madame Éveline PAGES âgée de 60 ans est handicapée à 80% et est bénéficiaire du RSA. Un dossier de demande d'aide est actuellement à l'étude auprès des services de la Maison du Handicap. Madame Éveline PAGES aurait besoin d'une aide d'urgence pour continuer à bénéficier du portage de repas à domicile, soit environ 140 € (cent quarante euros) par semaine.

La réalisation et le portage des repas seront assurés par Monsieur Bruno ISACH, gérant de l'Épicerie Pizzeria de Ferrières.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE de verser la somme de 140 € (cent quarante Euros) par semaine à Monsieur Bruno ISACH, gérant de l'Épicerie Pizzeria de Ferrières pour assurer la confection et la livraison des repas chez Madame Éveline PAGES chaque semaine.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

14 JUIN 2018

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

14 JUIN 2018



Le Maire,
Paul HOYER

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix huit et le deux mai à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : PAULY Jean-Paul.

Date de la convocation : le 25 avril 2018.

OBJET :
RÉORGANISATION DES SERVICES DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour le bon fonctionnement des services municipaux, il serait nécessaire de formaliser leur organisation par l'établissement d'un organigramme et d'un règlement intérieur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer deux grands services (administratifs et techniques) qui seront chacun dirigés par des chefs de service. Le service administratif sera chargé d'établir un règlement intérieur du personnel de la Mairie.

Les propositions d'organigramme et de règlement intérieur à venir seront présentés au personnel communal lors d'une réunion organisée par Monsieur le Maire et feront l'objet d'une demande de validation en Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Ariège, puis d'une délibération en Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire de présenter une proposition d'organigramme et de règlement intérieur au personnel communal et de les soumettre au prochain Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Ariège, à l'issue duquel, le Conseil Municipal se prononcera pour son adoption.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: - 8 JUIN 2013

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : - 8 JUIN 2013

REÇU LE :
18 JUIN 2018
PREFECTURE FOIX



Le Maire,
Paul HOYER